

*Date de dépôt : 7 avril 2011*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à l'interpellation urgente écrite de M. Antoine Barde : Du mépris de la DGM à la révolte des Verniolans !**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 18 mars 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*En décembre passé, la DGM a mis en œuvre des mesures de restrictions de circulation sans consultation publique au carrefour entre la route de Vernier et la route du Nant-d'Avril. A cet endroit, la connexion entre Vernier-village et l'autoroute a été supprimée. Ces mesures qui visaient à améliorer la circulation des transports publics et empêcher le trafic de transit ont provoqué l'isolement d'un quartier composé de plus de 1000 logements. Les habitants de ce quartier sont à présent contraints de faire des détours de 15-20 minutes pour sortir et rentrer chez eux.*

*Mis devant le fait accompli et vivant désormais dans un quartier enclavé, les habitants ont réagi massivement contre ces restrictions de circulation par des pétitions diverses, courriers, manifestations ou autres.*

*Très mobilisés, les habitants ont assisté à une soirée d'information organisée par la commune de Vernier et la DGM, le mercredi 9 mars 2011. Lors de cette assemblée, les habitants, visiblement exaspérés ont demandé à la DGM de procéder immédiatement à la réouverture de la route de Vernier. En effet, les habitants préfèrent vivre avec les inconvénients de l'ancien schéma de circulation.*

*Vu la forte mobilisation et la réaction extrêmement virulente des Verniolans, la question suivante est posée :*

***Faut-il attendre une révolte des Verniolans pour rouvrir immédiatement la route de Vernier ?***

## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

L'ouverture d'IKEA à Vernier à l'été 2010 a nécessité le réaménagement de la route de Vernier devant cette entreprise, afin de faciliter l'accès au magasin. Ces modifications ont entraîné l'étude de solutions visant à améliorer la circulation des Transports publics genevois (TPG) dans le secteur de Vernier-Village.

La solution mise en œuvre en décembre 2010 a consisté, conformément aux souhaits de la commune de Vernier, à ouvrir l'ancienne route de Vernier aux transports publics, à empêcher le tourner-à-gauche pour accéder à Vernier-Village sur la route de Vernier et le reporter à l'avenue Louis-Pictet. Cette réalisation, incluant les aménagements routiers à la hauteur d'IKEA, a été financée conjointement par l'Etat et la commune de Vernier.

La mesure complémentaire contestée par une partie des habitants de Vernier-Village est l'interdiction du tourner-à-droite en direction de Genève et de l'autoroute, à la sortie de Vernier-Village. Cette mesure, rendue nécessaire pour garantir la progression des transports publics en direction de Genève, génère pour les automobilistes du quartier un détour d'environ 1500 mètres. Une alternative à la mesure contestée, capable d'atteindre le même objectif, sans toutefois générer le détour en question, consisterait à aménager environ 140 m de voie réservée aux TPG, aux frais de la commune, propriétaire de la route.

L'ensemble du dispositif mis en place a permis d'ores et déjà d'améliorer substantiellement la progression des transports publics dans Vernier-Village, ainsi que des transports individuels sur la route de Vernier et la route du Nant-d'Avril en direction et en revenant des zones industrielles. Enfin, elle a permis l'assainissement de la route de Vernier au centre du village en supprimant le trafic de transit.

Un dispositif complet d'évaluation a été mis en place par la direction générale de la mobilité (DGM), portant sur les conditions du trafic automobile et des TPG, les conditions de sécurité devant l'école, la vitesse des véhicules et le fonctionnement de l'ancienne route de Vernier. Cette évaluation se terminera à fin août 2011 et pourra être présentée aux habitants de Vernier-Village en septembre 2011.

Dans l'intervalle, la DGM a proposé à la commune de Vernier, lors d'une présentation publique tenue effectivement le 9 mars 2011, d'ouvrir, à l'essai, le débouché du chemin de Poussy en tourner-à-droite, afin de limiter le détour imposé aux habitants se rendant à l'autoroute. Il convient dès lors que la commune se détermine à ce sujet et, cas échéant, en fasse la demande formelle à l'autorité cantonale.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Mark MULLER